

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**GÉRIATRIE, PSYCHIATRIE DE LA
PERSONNE ÂGÉE**

N° 178

**CHUTES ET SYNDROMES POST-CHUTE CHEZ LA
PERSONNE ÂGÉE :
PRÉVENTION ET PRISE EN SOINS**

www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



**N°178 CHUTES ET SYNDROMES POST-CHUTE CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE :
PRÉVENTION ET PRISE EN SOINS**

N° du stage	178 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	2 jours	Dates	du 26/04/2027 au 27/04/2027
Prix	815,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie, ASG, agents des services hospitaliers et tous professionnels exerçant auprès de personnes âgées, à domicile, en service hospitalier ou en EHPAD.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Un gériatre ou un cadre de santé.
- Un psychomotricien.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Savoir qu'il est possible d'anticiper et d'empêcher les chutes.
- Mieux connaître son rôle dans l'identification des personnes à risque de chuter.
- Participer individuellement aux actions collectives de prévention multifactorielle.
- Prendre en compte la peur de tomber.
- Avoir une attitude appropriée lors de la découverte d'une personne âgée tombée au sol.
- Savoir aller vers le recueil d'informations éparses pour reconstituer le récit de la chute.
- Adapter l'environnement pour empêcher la rechute selon l'adage "Qui a chuté, chutera."
- Apporter un soutien psychologique et savoir débriefing pour empêcher la peur de la chute et un syndrome post-chute.

PROGRAMME

1. La gravité et la fréquence des chutes nécessitant de tout chercher.
2. Le rôle de chacun dans l'identification des personnes à risque de chuter.
3. Les causes somatiques et accidentelles des chutes.
4. Les causes psychologiques des chutes.
5. Le travail au sol et le relevé du sol : analyse des pratiques professionnelles.
6. L'observation, l'écoute et les questions pour tracer le récit de la chute : analyse des pratiques professionnelles.
7. L'aménagement et les modifications pouvant être apportées à l'environnement : analyse des pratiques professionnelles.
8. La capacité à dédramatiser et à consoler une personne qui a chuté : analyse des pratiques professionnelles.

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- **9h-12h15** (dont 15 minutes de pause)
- **13h15-16h30** (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujéti à la TVA). Le prix (non assujéti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

**N°178 CHUTES ET SYNDROMES POST-CHUTE CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE :
PRÉVENTION ET PRISE EN SOINS**

N° du stage	178 1 2027 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	2 jours	Dates	du 26/04/2027 au 27/04/2027
Prix	815,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION**ÉTABLISSEMENT**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :
TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :
EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :

PARTICIPANT

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :
FONCTION :
EMAIL :
SERVICE : TÉL :
LIEU DE TRAVAIL :
RUE :
CODE POSTAL : VILLE :
 Le participant est une personne en situation de handicap nécessitant un accueil spécifique

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION